

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 octobre 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je soumetts à votre agrément diverses propositions de modifications des crédits ouverts pour l'exercice 1998, qui s'équilibrent par elles-mêmes.

En effet, les unes sont des virements à l'intérieur des dépenses ou des recettes prévues, les autres sont des décisions modificatives augmentant ou réduisant, d'un montant égal, les prévisions de recettes ou de dépenses. Ces dernières vous sont toujours soumises puisqu'elles modifient le volume budgétaire. Dans la mesure où les crédits votés au budget le sont par chapitre, seuls les virements d'un chapitre à l'autre ou ceux touchant aux subventions allouées vous sont soumis.

Le budget a été voté par nature et les chapitres sont constitués des comptes à deux chiffres à l'exception :

- des comptes 60,61,62 sauf 621, 635, 637 et 713 qui forment le chapitre 011 charges à caractère général,
- des comptes 621, 64, 629, 631 et 633 qui forment le chapitre 012 charges de personnel,
- des comptes 609, 619, 629, 6419, 6459, 603 (en recettes) et 6611 (en recettes) qui forment le chapitre 014 atténuation de charges,
- des comptes 703-89, 706-19, 739, 7419, et 748-19 qui forment le chapitre 014 atténuation de produits.

- Budget principal - section d'investissement -

Des transferts de crédits de dépenses sont proposés à hauteur de 6,70 MF entre les comptes d'immobilisation 21 et 23. Il s'agit de prévoir le réajustement de certains postes pour plusieurs opérations de voirie, d'urbanisme et de développement social des quartiers afin d'optimiser la réalisation des crédits dans l'année (renvoi n° 1).

La Communauté urbaine a financé au cours des exercices précédents l'acquisition de plusieurs tènements fonciers, les travaux de démolition et d'aménagement de terrains sur lesquels s'effectue aujourd'hui la construction de l'ENS-lettres à Lyon 7°. Ces dépenses ont été comptabilisées sur les comptes d'immobilisation 21 et 23. Or, cet équipement relève d'un mandat de travaux au bénéfice de l'Etat (compte 45). Les décisions modificatives qui vous sont soumises vont permettre la réémission des mandats et des titres de recettes et le transfert des crédits ouverts sur le compte de tiers correspondant (renvoi n° 2).

Une régularisation comptable de même nature vous est proposée pour les mandats relatifs aux travaux du square Laurent Bonnevey exécutés dans le cadre du DSU Parilly à Bron. Les ouvrages réalisés pour 3,75 MF bénéficient à la ville de Bron (compte 458 120). La participation à recevoir de l'Etat pour cet aménagement (1,95 MF) peut être ouverte en transférant un crédit de recettes disponible sur l'opération DSU de Vaulx en Velin (renvoi n° 3).

Le 7 juillet 1998, le conseil de communauté a approuvé le principe d'une convention avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL). Cette convention définit le programme des petits aménagements de voirie (PAV) et de signalisation induits par la réalisation des lignes de tramway. Ces travaux seront exécutés au bénéfice du SYTRAL pour 6,34 MF, frais de portage de la TVA inclus. Au titre de 1998, une dépense de 3,17 MF peut déjà être engagée et faire l'objet d'un appel de fonds auprès de notre partenaire. L'inscription de ces crédits vous est proposée au renvoi n° 4.

Une autre convention a été passée avec le SYTRAL le 10 mars 1995 pour l'aménagement d'un site propre de transports en commun : l'axe T1 à Vaulx en Velin. Le concours financier du SYTRAL (39,4 MF) est versé au fur et à mesure de l'avancement du chantier. La Communauté urbaine peut inscrire, au titre des travaux qu'elle a réalisés en 1998, une recette de 3,89 MF et prévoir 0,47 MF pour le règlement des dernières factures de l'exercice. Le crédit de sûreté budgétaire peut être abondé simultanément de 3,67 MF (renvoi n° 5).

A l'occasion des travaux de voirie de l'avenue de Gadagne et pour améliorer la desserte du lycée d'enseignement général à Saint Genis Laval, le département du Rhône a confié au Grand Lyon la construction de six arrêts de bus avenue Foch. La participation du Conseil général peut être inscrite, pour le même montant, la dépense initialement réalisée en compte 23 est également à réimputer en compte de tiers (renvoi n° 6).

Exercice 1998 - décisions modificatives - budget principal - section d'investissement - tableau n° 1 -

Dépenses		Recettes	
Imputation	Montant	Imputation	Montant
renvoi n° 1			
compte 231 510	- 190 000,00		
compte 212 100	+ 190 000,00		
fonction 64			
opération 0024 Mions chemin du Charbonnier			
compte 231 510	- 40 000,00		
compte 231 540	- 29 831,44		
compte 212 100	+ 40 000,00		
compte 215 110	+ 29 831,44		
fonction 64			
opération 0034 voirie de proximité			
compte 211 200	- 1 000 000,00		
compte 215 110	- 600 000,00		
compte 231 510	+1 600 000,00		
fonction 64			
opération 0035 réseau intermédiaire			
compte 231 510	- 52 000,00		
compte 215 110	+ 52 000,00		
fonction 64			
opération 0036 aménagement stations de taxi			
compte 231 510	- 120 000,00		
compte 215 110	+ 60 000,00		
compte 215 220	+ 60 000,00		
fonction 64			
opération 0043 aménagement sécurité abords GS			
compte 215 220	- 1 000 000,00		
fonction 64			
opération 0205 Lyon 5° Vieux Lyon			
compte 231 510	+ 1 000 000,00		
fonction 64			
opération 0045 requalification de voies urbaines			

compte 231 510 compte 215 110 fonction 64 opération 0241 La Tour de Salvagny routes de Paris et Lyon	- 300 000,00 + 300 000,00		
compte 211 800 fonction 66 opération 0057 Saint Fons DSU Arsenal	- 492 200,00		
compte 238 100 fonction 66 opération 0056 Rillieux la Pape DSU ville nouvelle	+ 492 200,00		
compte 231 320 fonction 022 compte 212 800 fonction 653 opération 0111 domaine privé	- 1 250 000,00 + 1 250 000,00		
compte 231 510 compte 231 540 compte 212 100 compte 215 110 fonction 653 compte 215 210 fonction 628 opération 0281 Caluire et Cuire Rillieux la Pape requalification ZI	- 575 000,00 - 300 000,00 + 200 000,00 + 365 000,00 + 310 000,00		
compte 215 220 compte 231.510 fonction 64 opération 0330 Lyon 7° avenue Jean Jaurès	- 750 000,00 + 750 000,00		
renvoi n° 2			
compte 458 115 fonction 13 opération 0196 Lyon 7° implantation ENS	+ 17 951 445,50	compte 211 500 fonction 13 opération 0196	+ 17 951 445,50
compte 211 500 compte 458 115 fonction 13 opération 0196	- 12 570 806,70 + 12 570 806,70		
compte 458 115 fonction 13 opération 0196	+ 154 971,00	compte 231 210 fonction 13 opération 0196	+ 154 971,00
compte 231 210 compte 231 320 compte 231 230 compte 458 115 fonction 13 opération 0196	- 26 985 287,00 - 1 000 000,00 - 1 000 000,00 + 28 985 287,00	compte 138 200 compte 138 300 compte 138 400 compte 458 215 fonction 13 opération 0196	- 36 000 000,00 - 36 000 000,00 - 18 000 000,00 + 90 000 000,00

renvoi n° 3 compte 231 510 compte 458 120 fonction 66 opération 0046 Bron DSU Parilly compte 238 100 fonction 66 opération 0048 Décines Charpieu DSU le Prainet compte 458 120 fonction 66 opération 0046	- 3 747 880,51 + 3 747 880,51 - 3 210,00 + 3 210,00	compte 138.100 fonction 66 opération 0060 Vaulx en Velin DSU compte 458 220 fonction 66 opération 0046	- 1 950 000,00 + 1 950 000,00
renvoi n° 4 compte 215 110 compte 215 210 compte 231 510 fonction 64 compte 231 520 fonction 628 opération 0283 compte 020 000 fonction 01 sans opération	+ 300 000,00 + 200 000,00 + 2 200 000,00 + 300 000,00 +170 628,00	compte 138 600 fonction 64 opération 0283 tramway espaces publics	+ 3 170 628,00
renvoi n° 5 compte 231 510 fonction 64 opération 0035 réseau intermédiaire compte 020 000 fonction 01 sans opération	+ 470 000,00 + 3 420 624,63	compte 138 600 fonction 64 opération 0035	+ 3 890 624,63
renvoi n° 6 compte 020 000 fonction 01 sans opération compte 458 135 fonction 64 opération 0027	+ 509 440,27 + 509 440,27	compte 458 235 fonction 64 opération 0027 St Genis Laval boulevard urbain ouest compte 231 510 fonction 64 opération 0027	+ 509 440,27 + 509 440,27

- Budget principal - section de fonctionnement -

Le ministère de l'agriculture et de la pêche a mis fin à l'activité du Fonds national des abattoirs au 31 décembre 1996. La dernière subvention allouée à ce titre à la Communauté urbaine s'élève à 0,796 MF et doit être affectée prioritairement aux dépenses liées à l'abattoir, dépenses assurées à l'époque par la société CIBEVIAl (renvoi n° 7).

- Exercice 1998 - décisions modificatives - budget principal - section de fonctionnement - tableau n° 2 -

Dépenses		Recettes	
Imputation	Montant	Imputation	Montant
renvoi n° 7			
compte 615 231 fonction 64	+ 262 054,00	compte 747 180 fonction 92	+ 795 804,00
compte 622 800 fonction 653	+ 533 750,00		

- Points particuliers -

Le terrain sis rue Pierre de Coubertin dans le 7° arrondissement de Lyon est cédé à la société SYNBIOTICS pour une valeur de 4,250 MF. Aux termes de la délibération n° 1998-2586 en date du 16 mars 1998, le paiement sera effectué par l'acquéreur en six échéances. La première due au titre de 1998 s'élève à 0,250 MF. Cette cession en annuités entraîne plusieurs mouvements d'ordre budgétaire :

- le produit de la cession est constaté en totalité pour 4,250 MF,
- la sortie du patrimoine de ce terrain communautaire est effectuée pour une valeur de 3,960 MF. La plus-value réalisée à l'occasion de la vente s'élève donc à 0,290 MF.

La première annuité encaissée en 1998 représente une recette réelle de 0,250 MF (renvoi n° 8).

Exercice 1998 - décisions modificatives - points particuliers - tableau n° 3 -

Dépenses		Recettes	
Imputation	Montant	Imputation	Montant
renvoi n° 8			
compte 276 400 fonction 651 opération 0092 acquisitions et cessions foncières en annuité	+ 4 250 000,00	compte 775 100 fonction 651	+ 4 250 000,00
compte 675 100 fonction 651	+ 3 960 261,00	compte 211 800 fonction 651	+ 3 960 261,00
compte 676 100 fonction 01	+ 289 739,00	compte 190 000 fonction 01	+ 289 739,00
compte 020 000 fonction 01	+ 250 000,00	compte 276 400 fonction 651 opération 0092 acquisitions et cessions foncières en annuité	+ 250 000,00

- Mouvements interbudgétaires -

Les travaux de voirie, boulevard des Belges, ont entraîné des déplacements de canalisations d'eau potable pour lesquels un complément de financement de 85 406,30 F (HT) serait nécessaire (renvoi n° 9).

A Mions, dans le cadre du développement du pôle économique, les travaux pour la distribution d'eau potable s'élèveraient à 555 555,56 F (HT) et les travaux d'assainissement à 1 450 000 F (HT) (renvoi n° 10).

A Saint Priest, dans le cadre du plan d'aménagement d'ensemble, les travaux pour la distribution d'eau potable au lieu-dit "le Verrier" s'élèveraient à 1 300 000 F (HT) (renvoi n° 11).

L'extension du réseau communautaire d'assainissement au Paisy à Limonest demanderait un complément de financement de 120 000 F (HT) (renvoi n° 12).

A Craponne, la requalification de la zone industrielle du Touret s'accompagnerait de travaux d'assainissement d'un montant de 290 216 F (HT) (renvoi n° 13).

A Meyzieu les Plantées, dans le cadre du développement social urbain, la réalisation d'un égout (860 000 F (HT)) pourrait être financé à partir de crédits disponibles pour l'opération place du Commerce à Pierre Bénite (renvoi n° 14).

Ces transferts de crédits entre le budget principal et les budgets annexes de l'assainissement et des eaux s'effectuent pour la valeur HT, du montant de la dépense. La prévision initiale est prévue en investissement, est transférée *via* la section de fonctionnement, ce qui entraîne une diminution du virement à la section d'investissement de 4,661 MF.

Dans le budget annexe des eaux, la prévision de dépenses se fait pour son montant TTC, la TVA étant inscrite et gérée dans ce budget.

Exercice 1998 - décisions modificatives - mouvements interbudgétaires - tableau n° 4 -

Dépenses		Recettes	
Imputation	Montant	Imputation	Montant
budget principal			
renvoi n° 9			
compte 231 510 fonction 64 opération 0045 requalification de voies urbaines	- 85 406,30	compte 021 000 fonction 01	- 85 406,30
compte 023 000 fonction 01	- 85 406,30		
compte 657 150 fonction 61	+ 85 406,30		
budget des eaux			
opération 0045 compte 238 511 compte 276 200	+ 103 000,00 + 17 593,70	compte 131 200	+ 85 406,30 + 17 593,70 + 17 593,70
renvoi n° 10			
budget principal			
compte 212 100 fonction 653 opération 0198 Mions pôle économique	- 555 555,56		
compte 231 510 fonction 653 opération 0198	- 1 450 000,00		

compte 023 000 fonction 01	- 2 055 555,56	compte 021 000 fonction 01	- 2 055 555,56
compte 657 150 fonction 61 opération 0198	+ 2 055 555,56		
budget des eaux compte 238 511	+ 670 000,00	compte 131 200	+ 555 555,56
		compte 238 511	+ 114 444,44
compte 276 200	+ 114 444,44	compte 276 200	+ 114 444,44
budget de l'assainissement			
opération 0198 compte 238 510	+ 1 450 000,00	compte 131 200	+ 1 450 000,00
renvoi n° 11			
budget principal compte 231 510 fonction 653 opération 0071 Saint Priest PAE Mi-Plaine	- 1 300 000,00		
compte 023 000 fonction 01	- 1 300 000,00	compte 021 000 fonction 01	- 1 300 000,00
compte 657 150 fonction 61 opération 0071	+ 1 300 000,00		
budget des eaux opération 0071 compte 238 511	+ 1 567 800,00	compte 131 200 compte 238 511	+ 1 300 000,00 + 267 800,00
compte 276 200	+ 267 800,00	compte 276 200	+ 267 800,00
renvoi n° 12			
budget principal compte 231 510 fonction 653 opération 204 pôle de développement TECHLID	- 120 000,00	compte 021 000 fonction 01	- 120 000,00
compte 023 000 fonction 01	- 120 000,00		
compte 657 150 fonction 61 opération 0204	+ 120 000,00		

budget de l'assainissement opération 0204 compte 238 510	+ 120 000,00	compte 131 200	+ 120 000,00
renvoi n° 13			
budget principal			
compte 231 510 fonction 653 opération 0285 Craponne - requalification ZI	- 290 216,00	compte 021 000 fonction 01	- 290 216,00
compte 657 150 fonction 61 opération 0285	+ 290 216,00		
compte 023 000 fonction 01	- 290 216,00		
budget de l'assainissement opération 0285 compte 238 510	+ 290 216,00	compte 131 200	+ 290 216,00
renvoi n° 14			
budget principal			
compte 458 122 fonction 66 opération 0055 Pierre-Bénite DSU quartier des Hautes Roches	- 860 000,00	compte 021 000 fonction 01	- 860 000,00
compte 023 000 fonction 01	- 860 000,00		
compte 657 150 fonction 61 opération 0053 Meyzieu DSU les Plantées	+ 860 000,00		
budget de l'assainissement			
compte 238 510 opération 0053	+ 860 000,00	compte 131 200 opération 0053	+ 860 000,00

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération n° 1998-2586 en date du 16 mars 1998 et celle en date du 7 juillet 1998 ;

Vu la convention passée avec le SYTRAL en date du 10 mars 1995 ;

Vu la décision du ministère de l'agriculture et de la pêche en date du 31 décembre 1996 ;

Oùï l'avis de sa commission finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve les décisions modificatives ci-dessus.

2° - Modifie et complète l'état des subventions par les fonds à verser :

- 1 050 000 F à la ville de Saint Genis Laval dans le cadre du transfert du groupe scolaire Paul Frantz,
- 70 000 F à la ville de Lyon qui assure la coordination des travaux réalisés rue Marietton-place Valmy dans le 9° arrondissement,
- 225 000 F à l'association pour la promotion des écoentreprises lyonnaises,
- 387 420 F à la ville de Saint Fons pour les travaux d'aménagement du quartier des Clochettes,
- 435 000 F à l'OPAC du Rhône pour le réaménagement des espaces extérieurs du centre commercial de Décines Charpieu.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,